

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 81-0065/PR/SG accordant un jour férié

n° 81-0065/PR/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 4 du 15/02/1981

Date de publication
15 janvier 1981

Date du numéro
15 février 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La journée du samedi 17 janvier 1981 est exceptionnellement chômée et payée sur l'ensemble du territoire de la République,
Art.: 2. — Des permanences seront toutefois assurées dans les services chargés de la sécurité et de la sauvegarde de la santé de la population et partout où il en sera besoin. Art. 3 — Le présent arrêté sera enregistré et diffusé partout où besoin sera.